



EDITO

Cette année, notre saison a commencé bien tôt avec un départ de feu aux cascades du Castellans puis deux barbecues improvisés en pleine nature non loin du Château d'eau de Maussane.

Cela préfigure-t-il un été « déconfiné » où beaucoup se croiront tout permis avec force incivilités au rendez-vous ? On peut malheureusement le penser et nous devons nous y préparer.

Il faudra donc que nos messages de prévention soient plus impératifs vis-à-vis du grand public notamment lors de nos patrouilles.

En cas d'incivilités patentes, n'oublions pas notre pouvoir de demander l'intervention de la Gendarmerie. Nous l'avons d'ailleurs fait pour les deux BBQ sauvages et constatés que nos signalements étaient pris au sérieux avec des patrouilles régulières autour des lieux concernés et en pleine nature.

Aujourd'hui la saison s'annonce en plus, très sèche, renforçant l'importance de notre action.

Mais notre Comité est vivace, son matériel a été mis à niveau et le restera autant que de besoin. Je sais que vous répondrez de nouveau présents et je vous en remercie vivement personnellement mais aussi au nom du Maire, de tous les élus et de nos villageois qui de plus en plus nous identifient comme une équipe sur qui ils peuvent compter.

Merci encore pour votre implication et à très bientôt sur le terrain !

Marc FUSAT

LE CALENDRIER OPERATIONNEL 2021

Comme à l'accoutumée, notre calendrier opérationnel débutera le 1er juin pour se terminer le 30 septembre sauf avancement et/ou prolongation par arrêté préfectoral.

Une première réunion dite de reprise de contact sera organisée courant mai. Elle permettra notamment d'établir le planning des patrouilles 2021 et de programmer une journée de reprise en main des matériels en pleine nature.

Une proposition nécessaire sûrement dont on discutera : la désignation d'un équipier de réserve sur chacune des semaines afin de pouvoir sortir chaque fois que de besoin les jours d'alerte sévère.

LES ACTIVITES DU TRIMESTRE PRECEDENT

Le 09 avril, des randonneurs nous signalaient un barbecue sauvage à proximité du Château d'eau. Nous étions sur place moins de 5 minutes après le signalement. Le BBQ a été noyé puis détruit par nos soins. La Gendarmerie s'est déplacée sur notre demande et a organisé des patrouilles de terrain dans les jours qui ont suivis.

Le 15 avril, un nouveau BBQ était découvert à une cinquantaine de mètres du précédent. Pompiers et Comité se sont rendus sur place. Un possible suspect a été repéré : grand (1.80 m), bonnet et sac à dos rouges.

Un bien triste Père Noël !

Dans le même temps, l'atelier peinture a fini la préparation de nos panneaux bois pour l'affichage 2021. Ils seront de couleur orange et les affiches plastifiées y seront agrafées.

LES ACTIVITES DU TRIMESTRE A VENIR

- L'affichage saisonnier va être mis en place. Rappelons qu'il existe un répertoire des lieux d'affichage pour faciliter l'intervention d'équipiers non aguerris.
- Une matinée de reprise en main de nos matériels est prévue. Il s'agira surtout de se re familiariser avec la motopompe qui a été techniquement remise à niveau (nouveaux tuyaux, lance et buses).
- Vraisemblablement, les patrouilles commenceront tôt cette année : juin ?

LES INFORMATIONS OPERATIONNELLES A RETENIR

- Une fiche procédure « montage de la lampe sur Nissan » a été créée. Pas si évident qu'il y paraisse !...
- La plupart de nos autres procédures ont aussi fait l'objet de fiches techniques : utilisation des pompes embarquées, utilisation de la motopompe, de la nouvelle radio...N'hésitez pas à les consulter, utiliser...
- Faites connaître notre site internet et consultez les « informations Equipiers régulièrement mises à jour : <https://www.ccfmmaussanelesalpillles.com/>
Mot de passe : CCFM1818



NOTRE ZONE DE COUVERTURE

Notre objectif est surtout d'être repérable et visible. Rester sur les routes est certainement le plus à recommander ce qui n'exclut pas d'emprunter des chemins et pistes que l'expérience de chacun pourrait privilégier en fonction des risques connus.

Compte tenu du contexte très particulier lié à la COVID 19 et chaque fois que nécessaire, notre discours doit être clair et devenir impératif si besoin, tout en restant courtois. Il en va de la sécurité des massifs et de nos collines.

Rappelons que l'ensemble du territoire du parc régional est interdit à tous véhicules terrestres à moteur et ce du 1er janvier au 31 décembre, sauf ceux soumis à dérogation bien évidemment. De la même façon, aucun campeur - de la simple tente au camping-car - n'y est autorisé. Seuls les campings officiels sont autorisés hors tout campement sauvage.

Une mention spéciale pour le Lagon Bleu (carrière du Mas Rouge) : les sens interdits restent très peu dissuasifs d'autant que les GPS et les réseaux sociaux font la publicité de ce lieu ! Les risques de contravention et de perte de points sur permis de conduire sont à « rabâcher » :

Stationnement du véhicule : 135€ d'amende

Circulation en sens interdit : 135€ d'amende et perte de 4 points



L'ASTUCE DU MOMENT

Les opérations de remplissage des cuves des véhicules doivent être réalisées en dehors du local afin de ne pas répandre d'eau à l'intérieur.

A défaut, l'humidité s'installe par effet de flaque stagnante sur plusieurs jours. De même, des fuites des cuves sont chaque fois recherchées en vain mais nous risquons de passer à travers une vraie fuite qui pourrait avoir une incidence sur nos capacités d'intervention...

Enfin, un dévidoir mural a été installé dans le local.

Merci d'y ranger le tuyau de remplissage une fois vidé à l'extérieur, après chaque utilisation.



NOS POINTS DE REPÈRE (cette rubrique ne demande qu'à être enrichie de vos propres connaissances !)

LE LAGON BLEU



Ce site dit du « **Lac Bleu** », ou encore « **Lagon bleu** », est en fait une ancienne carrière de bauxite appelée **Carrière du Mas Rouge**, située sur le territoire des Baux de Provence et qui s'est retrouvée naturellement noyée. Quand le niveau de l'eau est bas, l'eau est transparente et il n'est pas rare de voir les poissons ayant élu domicile en ces lieux.

La **bauxite** est une roche latéritique blanche, rouge ou grise, caractérisée par sa forte teneur en alumine et en oxydes de fer. Cette roche constitue le principal minerai permettant la production d'aluminium.

La bauxite a été découverte en 1821 sur la commune des Baux-de-Provence par le chimiste Pierre Berthier, en cherchant du minerai de fer pour le compte d'industriels lyonnais.

Il lui donna le nom de « terre d'alumine des Baux ». Le nom fut transformé en « bauxite » par Armand Dufrénoy en 1847 puis en « bauxite » par Henry Sainte-Claire Deville en 1861. Le premier site industriel producteur d'aluminium au monde utilisa de la bauxite amenée à Salindres dans le Gard, dès 1860.